

*L'Adresse—M. Rodriguez*

**M. Rodriguez:** Les députés de l'autre côté devraient exiger des changements au niveau de la planification économique de ce pays. Hier, les habitants de Sudbury ont reçu un coup terrible. Nous avons constamment dénoncé à la Chambre le fait que le gouvernement permette que l'économie du Canada devienne une économie de ressources. J'ai ici une brochure intitulé: «Cent ans de commerce entre le Canada et le Japon», distribué par l'Office commercial du Japon. J'ai regardé les statistiques de 1976 sous la rubrique des importations et des exportations. C'est une réplique en miniature de la situation dans laquelle nous nous trouvons.

Nous puisons nos ressources dans le sol, nous les traitons à moitié, puis nous les envoyons à l'étranger où elles sont finies et transformées. A la page 20 de cette brochure, on peut lire que le total des exportations du Canada vers le Japon en 1976 s'élève à \$2,387,942,000. On y dresse la liste de tous les produits que nous avons exportés au Japon, avec leur quantité. Il s'agit de matières premières dans pas moins de 95 p. 100 des cas. Quand à nos importations qui viennent du Japon, je constate qu'en 1976 nous en avons acheté pour un montant global de \$1,525,560,000. Toutes les catégories de biens sont données, et les montants exacts se trouvent en regard. J'ai calculé hier soir que 96 p. 100 de ces sommes sont versées pour des produits finis, surtout des automobiles, des appareils photographiques et du matériel électronique.

• (1432)

Le secteur manufacturier, voilà où sont les emplois. Ils ne sont pas du tout dans l'industrie primaire. Hier j'ai examiné l'un de ces microphones que nous avons sur nos bureaux et qui font partie du nouveau matériel que nous avons installé ici au coût de je ne sais combien de millions. Je me suis aperçu qu'il avait été fabriqué en Autriche, pays d'environ six millions de personnes. Je me demande quel est le taux de chômage là-bas. Monsieur l'Orateur, je serais prêt à parier qu'il y a du cuivre canadien tiré du bassin de Sudbury dans ce microphone. Nous avons là un exemple de première main de parlementaires canadiens qui se servent d'un instrument qui illustre notre problème: une économie d'arrière-pays. Ces produits se sont infiltrés jusque dans la Chambre des communes, non seulement du côté du gouvernement mais également du côté de l'opposition. Voilà où se trouve le problème.

Je ne pense pas que l'on puisse trouver de solution en déclarant comme l'a fait l'un des porte-parole de l'opposition officielle, que nous ne devrions pas avoir honte d'être des coupeurs de bois et des porteurs d'eau—que nous ne devrions pas avoir honte de vendre nos matières premières. Ce sont des balivernes. L'un des critiques officiels du parti conservateur, le député de Don Valley (M. Gillies), a déclaré, et je le cite, qu'il n'y a de honte à être coupeur de bois ou porteur d'eau si c'est là que se trouve notre avantage compétitif.

Nous, dans les mines du bassin de Sudbury, nous avons été des coupeurs de bois et des porteurs d'eau et chaque fois que les sociétés minières multinationales veulent exercer des pressions sur le gouvernement pour qu'il leur consente des réductions d'impôt, elles diversifient leur exploitation dans le pays du tiers monde et elles lui disent: «Vous nous consentez des dégrèvements fiscaux ou nous mettons des travailleurs à pied». Elles ne donnent même pas de préavis. Elles appellent les ministres au milieu de la nuit avant de faire une déclaration. Je pense que c'est traiter les représentants du peuple d'une

[M. Hogan.]

façon des plus cavalière. Je ferai remarquer que le ministre du Travail de l'Ontario, Betty Stephenson, n'a été avisée que la veille du jour où le licenciement a été annoncé.

Aujourd'hui, nous avons posé des questions à la Chambre sur la situation de l'emploi dans le bassin de Sudbury. Certaines des réponses qu'a données le ministre des Finances (M. Chrétien) étaient significatives, j'aimerais en parler. Tout d'abord, j'aimerais rappeler à la Chambre la situation exacte de l'investissement canadien dans la International Nickel Company. Il faut l'examiner à la lumière des mises à pied d'INCO. D'ici la fin de janvier, INCO va mettre à pied 2200 travailleurs rémunérés à l'heure et employés fixes dans le bassin de Sudbury, et supprimera en outre 600 emplois supplémentaires par réduction naturelle des effectifs dans le bassin de Sudbury, et 600 autres à Thompson, au Manitoba. N'oublions pas que pour chaque emploi permanent dans l'industrie correspondent trois emplois des services. En fait, il s'agit donc d'une mise à pied intéressant environ 6000 à 7000 emplois. Ce sera autant de revenus qui ne viendront pas alimenter la vie économique de la région de Sudbury, pour qui c'est la catastrophe.

En tant que contribuables, quelle est notre part d'investissement dans INCO, monsieur l'Orateur? Et bien nous avons accordé à INCO jusqu'ici un report d'impôts représentant 378 millions de dollars. C'est ce montant qui n'a pas été payé à la population canadienne et en effet cette somme devient un prêt gratuit puisqu'il ne s'agit que d'une inscription sur papier. Ce n'est pas une somme d'argent en réserve en banque. Aussi INCO a pu faire fructifier cet argent. C'est un des investissements que nous avons dans la International Nickel Company of Canada.

De plus, dans le budget de mars qui a été présenté par le ministre précédent, et repris par le ministre des Finances actuel, INCO, en faisant usage de la dépréciation de 3 p. 100 sur ses réserves, si l'on tient compte de l'inflation, plus des autres avantages compris dans ce budget, a reçu en fait ainsi 10 millions de dollars. C'est bien 10 millions de dollars que cette société nous doit. En outre, nous avons prêté à INCO plus de 70 millions de dollars par l'entremise de la Société pour l'expansion des exportations, puisque plus de 70 millions de dollars ont été prêtés à une filiale de l'INCO au Guatemala, l'Exmibal. Ce prêt a été fait en deux étapes, avec un premier prêt de 17.25 millions de dollars et un autre de 3.5 millions de dollars.

Je me souviens que lorsque nous avons étudié le bill C-9 qui avait pour objet d'augmenter la capitalisation de la SEE, en 1974, j'ai soulevé la question du prêt consenti à l'INCO par la SEE, au profit de sa filiale du Guatemala. J'ai demandé si cela pourrait avoir un effet désastreux sur la filiale de Sudbury. J'ai aussi soulevé la question des 128 millions de dollars avancés au gouvernement argentin pour l'achat du réacteur Candu, cette transaction qui sentait aussi bon qu'une caque de poissons qui serait restée six jours au soleil.

Puis, il y a le prêt consenti à une filiale de l'INCO en Indonésie appelée P. T. International Nickel (Indonesia), encore une fois en vertu d'un programme à deux volets prévoyant l'octroi, dans un premier temps, de 17.25 millions de dollars et, dans un second temps de 40 millions. Nous avons posé des questions au sujet de ce prêt, plus tôt cette année, lors des audiences du comité sur le bill C-47, lequel était destiné à